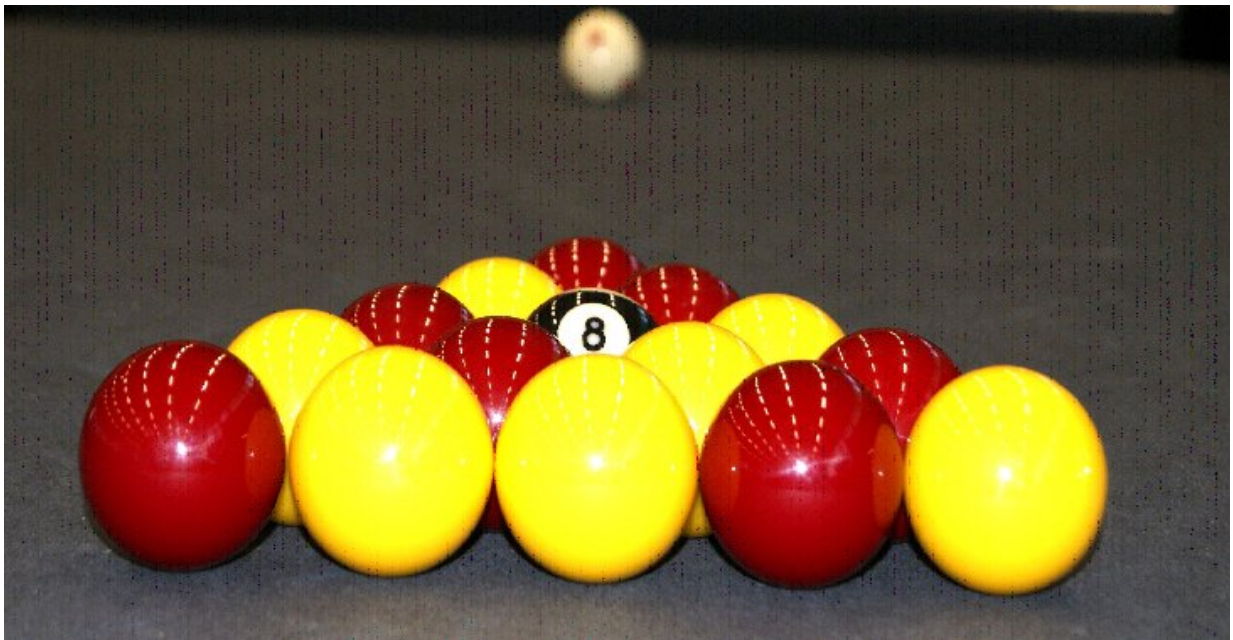




CODE SPORTIF

Ligue de Billard de l'Ile de France



BLACKBALL

LBIF

Année sportive 2024 -2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. AVANT PROPOS	4
2. ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE	5
2.1 REGLEMENTATION	5
2.1.1 Arbitrage	5
2.1.2 Tenue sportive	5
3. LES OFFICIELS	6
3.1 LA COMMISSION REGIONALE.....	6
3.1.1 Composition et fonctionnement.....	6
3.1.2 Rôle	6
3.2 LE RESPONSABLE BLACKBALL.....	7
3.2.1 Désignation.....	7
3.2.2 Rôle officiel.....	7
3.3 LE DIRECTEUR DE JEU.....	7
3.3.1 Désignation.....	7
3.3.2 Rôle officiel.....	7
3.4 LE JUGE-ARBITRE	8
3.4.1 Désignation.....	8
3.4.2 Rôle officiel.....	8
3.4.3 Domaine d'application des règles.....	9
3.5 L'ARBITRE.....	9
3.5.1 Désignation.....	9
3.5.2 Légitimité	9
3.5.3 Tenue vestimentaire	9
3.5.4 Rôle officiel.....	10
4. GENERALITES	11
4.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES	11
4.1.1 Les catégories.....	11
4.1.2 Fonctionnement	11
4.1.3 Niveaux de compétition	12
4.2 COMPETITIONS PAR EQUIPES.....	12
4.2.1 Les divisions.....	12
4.2.2 Appartenance de l'équipe	12
4.2.3 Composition des équipes	13
4.2.4 Noms des équipes.....	13
4.2.5 Joueur remplaçant.....	14
4.2.6 Joueur isolé.....	14
4.2.7 Déroulement d'un match par équipes	14
4.2.8 Niveaux de compétition	14
4.3 FONCTIONNEMENT	15
4.3.1 Attribution des compétitions régionales.....	15
4.3.2 Conditions de participation.....	15
4.3.3 Procédure d'engagement	16
4.3.4 Règles générales.....	16
4.3.5 Recommandations aux joueurs	17
4.3.6 Départage.....	17
4.3.7 Distribution des primes	18
4.3.8 Participation de joueurs étrangers	18
4.3.9 Qualifications.....	18

5.	SANCTIONS AUTOMATIQUES	19
5.1	FORFAITS, SANCTIONS.....	19
5.1.1	Déclaration d'un forfait.....	19
5.1.2	Les différents cas de forfait.....	19
5.1.3	Sanctions	20
5.2	JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD.....	20
5.3	COMPORTEMENT.....	20
5.4	JOUEUR SANS SA LICENCE OU CONVOCATION	21
5.5	ABANDON EN COURS DE COMPETITION	21
5.6	DISQUALIFICATION	21
5.7	ARBITRAGE.....	21
6.	LES CHAMPIONNATS REGIONAUX.....	22
7.	LES TOURNOIS REGIONAUX.....	23
7.1	GENERALITES	23
7.2	PARTICIPATION	23
7.2.1	Conditions.....	23
7.2.2	Modalités d'inscription	23
7.2.3	Justification d'identité	24
7.2.4	Récompenses.....	24
7.2.5	Qualifications.....	24
7.3	DEROULEMENT DES COMPETITIONS.....	24
7.3.1	Formule de jeu en individuel.....	24
7.3.2	Formule de jeu en équipes.....	25
8.	LA COUPE DE LA LIGUE (CDL)	26
8.1	GENERALITES	26
8.2	PARTICIPATION	26
8.2.1	Conditions.....	26
8.2.2	Modalités d'inscription	26
8.2.3	Justification d'identité	27
8.2.4	Récompenses.....	27
8.2.5	Qualifications.....	27
8.3	DEROULEMENT DES COMPETITIONS.....	27
8.3.1	Formule de jeu de la CDL Individuelle	27
8.3.2	Formule de jeu de la CDL par Equipes.....	28
8.3.3	Planning théorique.....	28
9.	ANNEXES	29
9.1	ATTRIBUTIONS DES POINTS ET CLASSEMENTS.....	29
9.1.1	Classements	29
9.1.2	Catégories individuelles	29
9.1.3	Catégorie équipes	29
9.1.4	Sanctions	30
9.2	TENUE VESTIMENTAIRE	30
10.	CAS NON PRÉVUS.....	31

1. AVANT PROPOS

Présentation

Le présent code sportif est référencé de manière à pouvoir être découpé et présenté suivant les titres et chapitres.

Afin de faciliter la recherche, les numéros d'article se décomposent en séquences :

- 1^{er} chiffre : numéro du titre
- 2^{ème} chiffre : numéro du chapitre
- 3^{ème} chiffre : numéro de l'article

Le bas de chaque page comporte la saison à laquelle ce code fait référence, ainsi que sa version et date de mise à jour.

Constitution du Code sportif

Le présent document est constitué de neuf titres indépendants, séparables ou modifiables :

- Arbitrage et tenue sportive
- Les officiels
- Généralités
- Les sanctions automatiques
- Les championnats régionaux
- Les tournois régionaux
- Les tournois de districts
- La coupe de la ligue
- Les cas non prévus
- Annexes

Note

Dans le présent code sportif, les mots "joueur", "participant", "compétiteur", etc. sont génériques et englobent également les joueuses. De plus, le terme "club" définit également les salles partenaires de la FFB au sein de la LBIF.

Il est également entendu que pour toute inscription à une compétition officielle de niveau régional ou inférieur organisée par la LBIF, les participants acceptent le présent règlement et s'engagent à le respecter sans condition.

2. ARBITRAGE ET TENUE SPORTIVE

2.1 REGLEMENTATION

2.1.1 ARBITRAGE

Toutes les règles de jeu et définitions du matériel sont décrites dans le code de l'arbitrage de la Fédération Française de Billard (FFB).

2.1.2 TENUE SPORTIVE

Pour toutes les compétitions officielles (sauf règlement particulier d'une compétition approuvé par la Commission Sportive Régionale Blackball), la tenue sportive réglementaire est définie dans les codes sportifs nationaux de la saison en cours diffusé par la FFB.

3. LES OFFICIELS

3.1 LA COMMISSION REGIONALE

3.1.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

La Commission Sportive Régionale (CSR) est représentée et dirigée par le responsable sportif Blackball de la Ligue de Billard Île-de-France (LBIF).

La CSR Blackball est composée selon le règlement intérieur de la LBIF. Elle régit les compétitions sportives Blackball au niveau régional et inférieur.

Les compétitions de niveaux inférieurs au niveau régional peuvent être confiées par la CSR Blackball aux organes déconcentrés de la LBIF.

Toutes les demandes concernant la CSR Blackball sont à adresser au responsable de la commission via les contacts communiqués sur le site internet de la LBIF.

3.1.2 ROLE

Par application du règlement intérieur de la LBIF, la CSR Blackball est chargée :

- D'élaborer le code sportif régional et le fonctionnement sportif de la LBIF.
- D'établir le calendrier régional des compétitions et de communiquer, le cas échéant, les dates butoir de clôture aux organismes gérant les compétitions de niveaux inférieurs.
- De superviser et/ou contrôler le déroulement des compétitions de niveaux régional et inférieurs.
- D'établir les classements et leurs diffusions.
- De sélectionner les joueurs et équipes représentant la LBIF en respectant les dates butoirs données par la Commission Nationale Blackball (CNB).
- D'assurer la communication spécifique au Blackball entre la LBIF, la CSR, les clubs et tout organe déconcentré.
- De proposer au comité directeur de la LBIF le budget de la saison en cours et de le gérer.

3.2 LE RESPONSABLE BLACKBALL

3.2.1 DESIGNATION

Il est élu ou désigné par le comité directeur la LBIF.

3.2.2 ROLE OFFICIEL

Il a pour mission :

- De s'assurer auprès de la LBIF que tous les participants aux compétitions sont à jour de leur licence individuelle, et de centraliser les engagements des équipes et les transmettre à la LBIF et à la FFB.
- De transmettre au responsable sportif de la CNB (Commission Nationale Blackball) les résultats complets et de répondre aux demandes de la CNB.
- D'assurer la liaison entre les clubs et la CNB.
- De représenter la CSR et de la diriger dans la mise en œuvre de ses missions.

3.3 LE DIRECTEUR DE JEU

3.3.1 DESIGNATION

Les épreuves se déroulant dans une même salle, elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par la CSR ou l'organe déconcentré de la LBIF en charge de cette compétition et fourni par le club accueillant la compétition et à sa charge.

3.3.2 ROLE OFFICIEL

Le directeur de jeu a pour mission :

- De garantir le respect du code sportif et des règlements en vigueur et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants.
- De vérifier le bon état du matériel.
- De contrôler la tenue sportive des joueurs.
- De contrôler l'agencement de la salle avec la CSR.

- D'organiser les tours de jeu et le déroulement des compétitions.
- De désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- De disqualifier les joueurs transgressant les règles.
- D'enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition.
- De prévoir avec l'organisateur la mise en place d'un podium pour la remise des trophées (pour les tournois régionaux).
- D'assurer la transmission à la CSR des feuilles de résultats et documents de la compétition remplis et vérifiés, dans les délais impartis.
- D'établir à l'attention de la CSR un bref compte rendu sur les conditions de déroulement et les éventuels problèmes rencontrés.
- De veiller à la sécurité des joueurs et de gérer les conflits.

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

3.4 LE JUGE-ARBITRE

3.4.1 DESIGNATION

Lors des compétitions officielles régionales, le CSR nomme un juge-arbitre pour superviser le bon déroulement de l'épreuve.

3.4.2 ROLE OFFICIEL

Le juge-arbitre a pour mission :

- De remplir les missions d'un arbitre.
- De superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- De désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu.
- De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- De trancher tous les litiges d'arbitrage.
- D'établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage.
- De proposer une liste d'arbitres (validée par la CSR) pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles régionales.

3.4.3 DOMAINE D'APPLICATION DES REGLES

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves officielles organisées ou reconnues par la LBIF.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie, en concertation avec le juge-arbitre et le directeur de jeu.

Dans ce cas, le juge-arbitre fait ensuite parvenir un rapport à la commission nationale des juges et arbitres (CNJA).

3.5 L'ARBITRE

3.5.1 DESIGNATION

Les arbitres d'une compétition sont désignés par la CSR.

3.5.2 LEGITIMITE

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la LBIF doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, la CSR peut faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Si lors d'une compétition, l'accord de la CSR ne peut être obtenu, ces suppléants peuvent être nommés par le directeur de jeu de la compétition ou le juge-arbitre.

Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les participants.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

3.5.3 TENUE VESTIMENTAIRE

La tenue vestimentaire pour toutes les compétitions de niveau régional est uniforme pour tous les arbitres :

- Pantalon de ville de couleur unie noire.
- Chaussures de couleur unie noire.
- Polo d'arbitre FFB.

A défaut, lors des compétitions, les arbitres sont autorisés à officier en chemise noire avec l'écusson d'arbitre LBIF ou tenue de club pour les arbitres non officiels.

3.5.4 ROLE OFFICIEL

L'arbitre doit avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.

Il doit faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit officier sur un match unique sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

L'arbitre a pour mission :

- De contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- Sur délégation du directeur de jeu, de vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- De vérifier que les compétiteurs disposent du matériel nécessaire.
- De vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- De nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge nécessaire, de décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents. Seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes en jeu.
- De prévenir le juge-arbitre en cas de litige(s) survenu(s) durant un match afin de rédiger un rapport.

4. GENERALITES

4.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

4.1.1 LES CATEGORIES

Les compétitions individuelles présentent plusieurs types de catégories.

- Catégorie Mixte : Tous les joueurs sans distinction d'âge ou de sexe.
- Catégorie Vétéran : âgés de plus de 50 ans au 31 décembre de la saison en cours.
- Catégorie Féminine : Uniquement les joueuses.
- Catégorie Espoirs U23 : âgés de moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours.
- Catégorie Juniors U18 : âgés de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours.
- Catégorie Benjamins U15 : âgés de moins de 15 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Il est entendu que la catégorie Jeunes des tournois régionaux regroupe les catégories Espoirs, Juniors et Benjamins et est donc destinée aux jeunes joueurs âgés de moins de 23 ans au 31 décembre de la saison en cours.

- Une catégorie de promotion Handi-Billard : joueurs en situation de handicap.

4.1.2 FONCTIONNEMENT

Dans les épreuves individuelles, un match oppose deux adversaires qui s'affrontent pour le gain d'un nombre de parties à atteindre.

La distance d'un match et la formule de jeu sont définies par le règlement de la compétition.

Les championnats régionaux permettent de qualifier un nombre X de joueurs (voir code sportif national) pour la finale des Championnats de France.

Les joueurs de la ligue sélectionnés dans le « Groupe France » d'une catégorie, non qualifiés par un autre moyen, seront prioritaires pour la qualification aux championnats de France de cette catégorie.

4.1.3 NIVEAUX DE COMPETITION

Le championnat mixte comporte 2 niveaux de compétition avec un classement pour chaque catégorie :

- Top Ligue
- Catégorie Mixte

Le Top Ligue sera suspendu pour l'année 2024/2025.

La catégorie Mixte se déroule sur les tournois régionaux. Elle est ouverte à tous les licenciés.

Pour une éventuelle restauration du Top Ligue en 2025/2026, sera pris en compte le classement final de la catégorie Mixte. Les modalités de qualifications et le nombre de qualifiés seront déterminés ultérieurement par la CSR Blackball.

Les catégories U23, U18, U15 sont regroupées dans la catégorie Jeunes des tournois régionaux. De ce championnat Jeunes en est déduit un classement pour chacune des 3 catégories. En l'absence de tournois régionaux spécifiques Jeunes, le classement du NR2 sera suivi pour une qualification en Championnat de France (deux participations minimales obligatoires)

4.2 COMPETITIONS PAR EQUIPES

4.2.1 LES DIVISIONS

Les compétitions par équipes comportent plusieurs divisions :

- Division Nationale 1 (DN1)
- Division Nationale 2 (DN2)
- Division Nationale 3 (DN3)
- Division Régionales (DR)

Les équipes DN1, DN2 et DN3 participent au championnat de France dans le circuit national.

Au niveau régional, les équipes DN1, DN2 et DN3 peuvent participer au championnat régional mais ne peuvent pas prétendre à une qualification pour les finales des Championnats de France par équipes de division régionale.

Les équipes (hors DN1-DN2-DN3) qui participent au championnat régional qualificatif pour la Finale du championnat de France (voir code sportif national) sont dénommées DR1 (Division Régionale 1), DR2, DR3, etc.

4.2.2 APPARTENANCE DE L'EQUIPE

Les équipes de toute division appartiennent aux clubs et sont inscrites sous la responsabilité de leur président. Aucune équipe ne peut prétendre être transférée dans un autre club et conserver sa classification tant que le club d'origine est affilié à la FFB.

En cas de non-affiliation du club d'origine, une équipe peut être mutée dans un nouveau club et conserver sa classification à plusieurs conditions :

- Que les clubs soient de la même ligue ou de deux ligues différentes, le ou les présidents de ligues concernés doivent donner leur accord.
- Les deux présidents des clubs concernés doivent donner leur accord.
- Le club de l'équipe accueillante en fait la demande par un courrier de son président.
- Trois joueurs au moins de l'équipe initiale composent ladite équipe dans le nouveau club.

4.2.3 COMPOSITION DES EQUIPES

Une équipe est composée de quatre joueurs à huit joueurs.

Tous les joueurs doivent appartenir au même club, à l'exception, le cas échéant, du « joueur isolé » (voir ci-dessous).

Un même joueur ne peut pas être inscrit dans deux équipes différentes.

Un joueur peut intégrer une équipe en cours de saison en respectant la date limite fixée par le règlement des compétitions auxquelles l'équipe participe. Pour intégrer un joueur, le capitaine de l'équipe ou le club doit prévenir la CSR Blackball de la LBIF par mail au minimum **72h** avant le début de la compétition.

Lors de chaque match, au minimum deux joueurs titulaires (inscrit sur le bordereau de déclaration d'équipe) doivent être présents sur chacune des sessions sur la feuille de match.

Une équipe qui engage et/ou fait participer un joueur non licencié est immédiatement disqualifiée de la compétition, sans recours possible.

Les présidents de clubs sont seuls responsables de la composition de leurs équipes.

4.2.4 NOMS DES EQUIPES

Les noms d'équipes sont exclusivement des noms de ville.

Le nom de l'équipe est suivi de la division dans laquelle elle évolue (ex. : Viroflay DN1).

Si le club a deux équipes dans la même division, le nom de la ville est suivi d'un chiffre puis de la division (ex. : Viroflay 1 DN3, Viroflay 2 DN3.).

Si deux clubs d'une même ville concourent avec une équipe chacune dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (ex. : Viroflay BC DR1, Viroflay SBC DR1.).

Si deux clubs d'une même ville concourent avec plusieurs équipes dans le championnat par équipes, le nom de la ville est suivi des initiales du club et d'un chiffre (ex. : Viroflay BC 1 DR1, Viroflay BC 2 DR1).

4.2.5 JOUEUR REMPLACANT

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club alors qu'il est inscrit dans une autre équipe.

Si au moins quatre joueurs titulaires d'une équipe sont présents sur la feuille de match, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club pourvu que :

- L'équipe qu'il intègre soit de division égale ou supérieure
- Son équipe d'origine présente au minimum quatre joueurs si elle concourt à la même date
- Le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date ou dans la même journée de championnat.
- Dans la limite de 2 joueurs remplaçants différents par saison.

4.2.6 JOUEUR ISOLE

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit. Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur et le président du club qui souhaite l'intégrer doivent en faire la demande auprès de leur ligue, qui est seule décisionnaire.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

4.2.7 DEROULEMENT D'UN MATCH PAR EQUIPES

Un match est divisé en plusieurs sessions, chacune d'entre elles opposant les joueurs de chaque équipe. Une partie oppose deux joueurs.

Un tirage à la bande est effectué à chaque début de match ou de partie (en fonction de la compétition) pour déterminer le joueur qui a le choix de la casse.

Chaque partie gagnée apporte un point à l'équipe.

La distance d'un match est définie par le règlement de la compétition.

A partir de la deuxième session, des changements de joueurs sont autorisés en cours de match dans toutes les compétitions et toutes les divisions.

4.2.8 NIVEAUX DE COMPETITION

Les équipes DN1, DN2 et DN3 de la saison en cours peuvent prendre part au championnat régional mais ne peuvent prétendre à une qualification à la finale du championnat de France par équipes de division régionale.

Les équipes sont classées en 2 divisions :

- La Division Régionale 1 (DR1) est composée de 16 équipes (possibilité de monter à 20 équipes) et se joue en priorité sur les tournois régionaux.
- La Division Régionale 2 est composée de toutes les autres équipes et se joue dans les salles des clubs.

La division DR1 est composée de (dans l'ordre de priorité) :

- Les équipes DN1, DN2, DN3 engagées dans le championnat régional.
- Les équipes les mieux classées dans le championnat régional la saison précédente.

Pour s'engager en DR1, le CLUB doit remplir la demande d'engagement pour le championnat DR1 (voir site de la LBIF) et régler les droits d'engagements de celui-ci, et remplir également le bordereau fédéral de déclaration d'équipe.

4.3 FONCTIONNEMENT

Le présent code sportif décrit les compétitions officielles organisées par la LBIF :

- Les tournois régionaux
- Les coupes de la ligue

Les compétitions officielles se disputent en épreuves individuelles et par équipes. Elles sont organisées sur le plan régional (LBIF). Le plan national étant géré par la Fédération Française de Billard.

Les résultats sont publics et peuvent être diffusés.

Ponctuellement, la CSR Blackball peut organiser des compétitions dans des catégories non reconnues (doublettes, 9 spéciale, speed pool, etc.). Les modalités de ces compétitions seront définies dans leur règlement.

4.3.1 ATTRIBUTION DES COMPETITIONS REGIONALES

Tout club affilié, toute salle partenaire de la Fédération Française de Billard ou tout groupement désireux d'organiser une compétition régionale Blackball doit adresser sa demande à la CSR Blackball via le formulaire de demande d'organisation disponible sur le site internet de la LBIF.

La CSR Blackball est souveraine pour l'attribution de la compétition.

4.3.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout joueur participant aux compétitions de la LBIF se doit d'être à jour du paiement de sa licence fédérale. Il peut ensuite s'inscrire dans les compétitions dont il remplit les conditions de catégorie.

Toute équipe participante aux compétitions de la LBIF se doit d'être déclarée à la Fédération Française de Billard et à la LBIF via le bordereau prévu à cet effet en début de saison, et signé par **le président de son club**.

Celui-ci certifie que les joueurs composant l'équipe sont bien licenciés et que les droits de déclaration de l'équipe sont à jour.

Une fois déclarée, et si les dates limites d'engagement ne sont pas atteintes, une équipe peut participer :

- Au championnat régional (si les conditions de participation sont remplies).
- À la coupe de la ligue (si les conditions de participation sont remplies).
- Aux éliminatoires de la coupe de France (si différents de la coupe de la ligue et si les conditions de participation sont remplies).
- Aux compétitions nationales (si les conditions de participation sont remplies : voir code sportif national).

Le bordereau de déclaration d'équipe est un fichier Excel qui doit être retourné dans le délai imparti au responsable sportif de sa ligue.

À tout moment au cours de la saison, une équipe peut demander à être déclarée au sein de la Fédération Française de Billard. Une déclaration d'équipe n'est valable que si le bordereau est correctement rempli et le paiement perçu par la ligue.

Une équipe doit impérativement être déclarée auprès de sa ligue avant tout engagement dans une compétition.

4.3.3 PROCEDURE D'ENGAGEMENT

Les procédures d'engagement des différentes compétitions sont exposées plus loin art. « Participation » 7.2 (tournoi régional), 8.2 (coupe de la ligue).

4.3.4 REGLES GENERALES

Une compétition débute à l'heure de la convocation et se termine à l'issue de la remise des prix.

Les feuilles de matchs par équipes doivent être remplies LISIBLEMENT (écriture en majuscule).

A l'issue d'un match en compétition, le vainqueur (ou le capitaine de l'équipe vainqueur) remet au directeur de jeu la feuille de match contresignée par les deux joueurs, ainsi que les billes.

Le vainqueur (ou l'équipe vainqueur) d'un match est responsable de la feuille de match. Si celle-ci est mal remplie, la responsabilité lui en revient uniquement.

Un match encodé à la suite d'une erreur de remplissage de la feuille de match n'est pas corrigé et les conséquences en sont assumées par le vainqueur (ou l'équipe vainqueur) du match.

En l'absence de feuille de match, le vainqueur se doit de venir confirmer le score auprès de la table de marque de la compétition.

En cas de cérémonie, une absence sur le podium est considérée comme un abandon en cours de compétition dans la catégorie jouée et est traitée comme tel par la CSR.

4.3.5 RECOMMANDATIONS AUX JOUEURS

Les équipes et les joueurs qui les composent se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement. Ils doivent en particulier :

- Être présents à l'heure de leur convocation.
- Être en tenue sportive conforme à la réglementation.
- Ne pas attendre le deuxième appel pour se présenter à la table de marque.
- S'échauffer uniquement pendant les plages horaires prévues à cet effet.
- Rester présents près des billards où se joue leur match du début à la fin du match.
- Ramener les billes à la table de marque après chaque match.

Les capitaines d'équipes sont amenés à remplir les feuilles de matchs dans l'heure précédant le début de la compétition, dès l'appel de la table de marque. Pour les matchs suivants, il leur sera demandé le remplissage dès la fin de leur match. En cas de manquement, les équipes sont sanctionnées de manches perdues.

D'une manière générale, un joueur doit rester assis sur sa chaise durant toute la durée de jeu de son adversaire. Il ne peut se lever que lorsque les billes de son adversaire sont définitivement arrêtées. Il peut néanmoins rester debout à côté de sa chaise en étant immobile et de telle sorte qu'il ne puisse troubler en rien l'axe de vue de son adversaire.

Les joueurs doivent avoir une attitude correcte et loyale. Ils doivent s'abstenir de tout geste d'énerverment abusif, de tout comportement antisportif ou commentaire de nature à gêner les autres joueurs.

4.3.6 DEPARTAGE

Dans toutes les catégories, les classements se font en additionnant la totalité des points obtenus ou pénalités reçues par le joueur ou l'équipe. Un classement par catégorie est établi.

Pour la coupe de la ligue, un classement unique sans point est fait pour cette compétition.

En cas d'égalité de points dans un classement, le départage pour une éventuelle qualification s'effectue, dans la catégorie concernée, selon les règles suivantes :

- D'abord sur le « point-avantage » (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par un joueur).
- Puis sur le nombre de manches remportées (le plus grand nombre l'emporte).
- Puis sur le meilleur résultat obtenu sur un tournoi du circuit concerné.
- Puis sur le deuxième meilleur résultat.
- Et ainsi de suite jusqu'au départage.

4.3.7 DISTRIBUTION DES PRIMES

Les organisateurs des compétitions peuvent faire appel à toute forme de publicité afin de couvrir leurs frais ou pour augmenter les primes des compétitions.

Le montant et la répartition des primes allouées sont définis dans les informations financières de la saison en cours.

Les joueurs ou équipes de chaque catégorie qui sont absents ou ne sont pas en tenue réglementaire pour la remise des trophées seront sanctionnés (voir informations financières).

Tout compétiteur en retard sur le podium se voit infliger une amende de 20% du montant de sa prime.

Les joueurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité afin de percevoir leur prime.

4.3.8 PARTICIPATION DE JOUEURS ETRANGERS

Voir les articles spécifiques du règlement intérieur de la Fédération Française de Billard.

4.3.9 QUALIFICATIONS

En cas de qualifications aux finales des championnats de France, le joueur ou le capitaine de l'équipe doit confirmer sa présence dans le délai imparti donné par le responsable sportif de la LBIF. Dans le cas contraire, la place qualificative sera donnée au joueur ou à l'équipe suivante sur la liste de qualification.

5. SANCTIONS AUTOMATIQUES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions règlementaires et que le joueur s'engage à les respecter.

En cas d'infraction au règlement, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu de la compétition et sanctionné(e) par la commission de discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur, à son capitaine d'équipe le cas échéant et à son club par un mail émanant du responsable sportif de la LBIF.

5.1 FORFAITS, SANCTIONS

5.1.1 DECLARATION D'UN FORFAIT

Le forfait d'un joueur ou d'une équipe peut être excusé ou non suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans tous les cas, le forfait doit être déclaré par mail au responsable sportif de la ligue (contact disponible sur le site de la LBIF).

5.1.2 LES DIFFERENTS CAS DE FORFAIT

1^{er} cas : forfait signalé plus de 5 jours avant le début de la compétition.
Le forfait est considéré comme excusé et l'inscription est remboursée.

2^{ème} cas : forfait signalé moins de 5 jours avant la compétition.
Le forfait est considéré comme excusé mais l'inscription n'est pas remboursée.

3^{ème} cas : forfait non signalé avant la compétition, ou pendant la compétition.
Le forfait est considéré comme non excusé, sauf en cas de fourniture **d'un justificatif de cas de force majeure** dans les **72 heures** suivant la compétition. Ce délai peut être prolongé si la fourniture du document est retardée par un service administratif. L'inscription n'est pas remboursée.

En cas de **forfait excusé**, le joueur n'est pas sanctionné. Il ne marque aucun point dans la catégorie dans laquelle il est forfait mais perd son inscription si le forfait intervient moins de 5 jours avant la compétition. Un maximum de deux forfaits excusés est toléré pour la période de prise en compte des points. Un troisième forfait sur la période sera automatiquement qualifié de non-excuse.

En cas de **forfait non excusé**, le joueur s'expose à des sanctions. Il est forfait non-excuse pour toutes les catégories auxquelles il est inscrit. Il perd son inscription. Tout forfait non excusé (à quelque niveau de compétition que ce soit : régional, national, international...) à une compétition officielle verra le joueur (ou l'équipe) retiré des prétendants à une éventuelle qualification à une compétition de la saison en cours. En cas de FNE d'une équipe, cette sanction s'appliquera à tous ses joueurs titulaires.

5.1.3 SANCTIONS

Différents cas de figures sont possibles :

- Un forfait excusé (FE) n'attribue aucun point dans la catégorie.
- Un forfait non excusé (FNE) est sanctionné d'une pénalité de points (voir annexe). Un FNE lors d'un tournoi peut également être sanctionné d'une interdiction de participation à la compétition suivante de la même catégorie. Aucune qualification à une compétition de la saison en cours possible.
- En cas de FNE, la CSR peut saisir la commission de discipline de la LBIF si elle le juge nécessaire.
- En cas d'absence ou forfait (excusé ou non) d'une équipe DR1 sur un tournoi régional, le chèque de caution est encaissé si le forfait n'est pas justifié comme un cas de force majeure. La décision sera prise par la commission de discipline.

5.2 JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD

Chaque compétition peut posséder un règlement spécifique mais les règles qui suivent sont applicables à toutes.

Pendant le déroulement de la compétition :

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent à l'appel de son nom, un second appel est fait cinq minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Si le joueur est toujours absent, la sanction est d'une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en 3 manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de quinze minutes après le deuxième appel.
- Si l'équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absente, l'équipe est sanctionnée de deux manches perdues toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. L'équipe perd donc définitivement le match au bout de vingt minutes après le deuxième appel.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur ou l'équipe passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait pour le deuxième match, le forfait sera traité comme non-excuse (voir plus haut).
- Si la feuille de match équipe n'est pas remplie au lancement du match, l'équipe est sanctionnée de deux manches perdues pour le match.

5.3 COMPORTEMENT

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif, un comportement irrespectueux envers toute personne (officiel, joueur, organisateur, public, etc.) peut entraîner des sanctions. Dans ce cas, il est demandé au directeur de jeu de faire un rapport à la CSR, qui pourra appliquer des sanctions et saisir la commission de discipline de la LBIF si elle le juge nécessaire.

5.4 JOUEUR SANS SA LICENCE OU CONVOCATION

Lors de toute compétition, le directeur de jeu peut contrôler que le joueur inscrit est bien titulaire d'une licence fédérale.

Le joueur doit être en mesure de présenter une pièce d'identité au directeur de jeu de toute compétition.

La non-affiliation ou la non-justification de son identité peut entraîner l'exclusion immédiate du joueur de la compétition. Le responsable sportif du niveau de compétition peut alors engager une procédure disciplinaire à l'encontre du joueur et/ou de son club d'appartenance.

5.5 ABANDON EN COURS DE COMPETITION

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif valable par le directeur de jeu perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit, et s'expose à être sanctionné d'un FNE (voir plus haut art.5.1.2), mais également à des sanctions disciplinaires.

Tout abandon en cours de compétition est susceptible de faire l'objet d'une saisie de la commission de discipline de la LBIF et de la Fédération Française de Billard.

5.6 DISQUALIFICATION

Les droits d'engagement ne sont pas remboursés aux joueurs et aux équipes disqualifiés quel que soit le motif de la disqualification (tenue sportive non réglementaire, défaut de pièce d'identité, mauvais comportement, etc.).

5.7 ARBITRAGE

En cas de litige lors d'un match, le juge arbitre établit et transmet au directeur de jeu un rapport sur les éventuels incidents, à charge pour le directeur de jeu de le faire parvenir à la CSR.

Pour plus de détails, se reporter aux chapitres relatifs aux arbitres et juge-arbitre.

6. LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Les championnats régionaux sont qualificatifs pour les finales des championnats de France de la saison en cours (voir code sportif national).
Les schémas des fonctionnements sportifs sont disponibles en fin de document (voir annexes).

Les championnats régionaux décernent les titres de « **Champion LBIF de billard Blackball, catégorie ... Saison** » pour chacune des catégories

Ils permettent de qualifier les joueurs aux finales des championnats de France, via les classements régionaux, dans toutes les catégories :

- Mixte Division Régionale
- Vétéran
- Féminine
- Équipe Régionale
- U23
- U18
- U15

Ils sont composés de plusieurs tournois qui définissent ces classements.

Tous les joueurs à jour de leur licence auprès de la FFB et de la LBIF et ayant pris part au moins deux tournois intègrent le classement régional des catégories auxquelles ils ont participé.

Les joueurs de statut « Master » en début de saison et licenciés auprès d'un club faisant partie de la LBIF sont autorisés à participer aux championnats régionaux. Toutefois, ils ne peuvent prétendre à une qualification à la finale des championnats de France mixte régionale.

De même, le champion de France en titre d'une catégorie licencié auprès d'un club faisant partie de la LBIF peut participer aux championnats régionaux. Toutefois, il ne peut prétendre à une qualification à la finale du championnat de France de la catégorie concernée via le classement régional si celle-ci est déjà acquise.

Les équipes DN1, DN2 et DN3 de la saison en cours peuvent prendre part au championnat régional mais ne peuvent prétendre à une qualification à la finale du championnat de France par équipes de division régionale.

Les équipes doivent être déclarées du responsable sportif de la ligue via le bordereau prévu à cet effet, et à jour des droits de déclaration prévus et des droits d'engagements, pour pouvoir participer au championnat régional.

7. LES TOURNOIS REGIONAUX

7.1 GENERALITES

Les tournois régionaux sont des compétitions organisées lors d'un week-end et qui regroupent les catégories suivantes :

- Mixte Régionale
- Vétéran (limitée à 32 joueurs)
- Féminine (limitée à 32 joueuses)
- Jeunes (limitée à 16 joueurs)
- Équipes DR1

Le nombre de tournois est définie chaque saison par la CSR dans le calendrier régional.

7.2 PARTICIPATION

7.2.1 CONDITIONS

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la LBIF pour la saison en cours sont autorisés à participer aux épreuves du circuit régional, à condition de régler les droits d'engagements (voir dispositions financières de la saison en cours).

Si un joueur n'est pas licencié auprès de la FFB, il n'est autorisé à participer à aucun évènement régional (coupe de la ligue comprise).

Seules les équipes déclarées auprès de la LBIF peuvent participer aux compétitions régionales.

7.2.2 MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux tournois régionaux, pour toutes les catégories, s'effectuent avant chaque compétition sur le site internet cuescore.com.

Les inscriptions pour un tournoi régional ouvrent le lundi 6 semaines avant l'évènement (à 00h01) et se clôturent le jeudi avant l'évènement (à 23h59).

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé **par mail** au responsable sportif de la LBIF au moins 5 jours avant la compétition (avant le lundi 0h00).

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés au plus tard le mercredi précédent la compétition sur le site internet de la LBIF.

7.2.3 JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

7.2.4 RECOMPENSES

Les joueurs récompensés à la remise des trophées (2 premiers de chaque catégorie individuelle) doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix et du podium de chaque tournoi.

Les championnats individuels ne sont pas primés financièrement (hormis le Top Ligue, en fin de saison).

Le championnat par équipes DR1 est primé financièrement en fin de saison (voir informations financières de la saison en cours).

7.2.5 QUALIFICATIONS

En cas de qualification aux finales des championnats de France, le joueur ou le capitaine de l'équipe doit confirmer sa présence dans le délai imparti donné par le responsable sportif de la LBIF. Dans le cas contraire, la place qualificative sera donnée au joueur ou à l'équipe suivante sur la liste de qualification.

7.3 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

7.3.1 FORMULE DE JEU EN INDIVIDUEL

IMPORTANT

Dans toutes les catégories individuelles, une durée maximale de match est imposée.

A la fin du temps imparti, **le joueur en contrôle de la table termine sa visite**. La rencontre sera alors stoppée. Une fois la visite terminée, 3 possibilités :

- Le match est remporté par le joueur qui mène au score (même si la distance de jeu n'est pas atteinte).

- Si le score est à égalité entre les 2 joueurs avec une manche en cours, celle-ci est terminée afin de définir le vainqueur du match.
- Si lors de la dernière visite, le joueur en contrôle remporte la manche et égalise. Une dernière manche sera débutée comme pour un « PAT » (triangle de « PAT » et tirage à la bande pour définir la casse).

Une annonce sera faite par la table de marque et/ou un arbitre 10 minutes avant la fin de la rencontre pour informer les joueurs.

- **Pour les tournois régionaux (7 TR)**

Format : début du tournoi en double KO.

La fin du double KO sera définie en fonction du nombre de compétiteurs et de la capacité de la salle accueillant la compétition

Distances et temps de jeu :

- Côté gagnant : 4 manches gagnantes, 1h10min.
- Côté perdant : 3 manches gagnantes, 50 min.

7.3.2 FORMULE DE JEU EN EQUIPES

Le championnat régional se déroule sur la totalité de la saison.

Chaque division est composée en fonction des résultats de la saison précédente et des qualifications de début de saison.

En début de saison, un tournoi de qualification peut être organisé avec toutes les équipes souhaitant accéder à la DR1 si nécessaire.

La division DR1 est composée de, dans l'ordre de priorité :

- 1- Les équipes de DN1/DN2/DN3.
- 2- Les équipes de la division DR1 régionale les mieux classées la saison précédente (dans l'ordre du classement).
- 3- Les équipes promues ou les équipes les mieux classées lors de l'éventuel tournoi de qualification de début de saison.

La division DR2 est composée de toutes les équipes qui ne font pas partie des divisions DN1, DN2, DN3, DR1.

Chaque division se joue sous d'un championnat avec une poule unique, toutes les équipes se rencontrant.

En fonction du nombre d'équipes, 2 groupes de DR2 peuvent être formés.

8. LA COUPE DE LA LIGUE (CDL)

8.1 GENERALITES

La coupe de la ligue (CDL) est une compétition organisée lors d'un week-end et qui regroupent les catégories suivantes :

- Mixte (limitée à 256 joueurs)
- Équipes (limitée à 32 équipes)

En cas de limite atteinte et de liste d'attente, la priorité sera donnée aux joueurs et équipes de la ligue.

La CDL par équipes est qualificative à la finale de la Coupe de France par équipes.

Le vainqueur de la CDL reçoit le titre de « **Vainqueur de la coupe LBIF de billard Blackball, catégorie** , **Saison** » pour chacune des deux catégories.

8.2 PARTICIPATION

8.2.1 CONDITIONS

Tous les joueurs à jour du règlement de leur licence auprès de la LBIF pour la saison en cours sont autorisés à participer à la CDL, à condition de régler les droits d'engagements éventuels (voir dispositions financières de la saison en cours).

Si un joueur n'est pas licencié auprès de la FFB, il est autorisé à participer à la CDL individuelle à condition de régler les droits d'engagements (voir dispositions financières de la saison en cours), sauf interdiction du responsable sportif de la ligue.

Seules les équipes déclarées auprès de la LBIF et de la FFB via le bordereau prévu à cet effet, et à jour des droits de déclaration d'équipe, peuvent participer à la CDL par équipes. Les équipes DN1, DN2 et DN3 de la ligue peuvent prendre part à la compétition.

8.2.2 MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions à la CDL s'effectuent sur le site internet cuescore.com

Les inscriptions ouvrent le lundi 6 semaines avant l'évènement (à 00h01) et se clôturent le dimanche 2 semaines avant l'évènement (à 23h59).

Le montant des inscriptions figure dans les dispositions financières de la saison en cours.

Toute annulation (avant la date de clôture des inscriptions) ou forfait doit être signalé par mail au responsable sportif de la LBIF.

L'annulation d'une inscription est remboursable si celle-ci intervient plus de 72 heures avant la compétition (art. 5.1.2).

La liste définitive des inscrits et les horaires de convocations sont diffusés au plus tard le mercredi précédent la compétition sur le site internet de la LBIF.

8.2.3 JUSTIFICATION D'IDENTITE

Il est rappelé qu'à tout moment de la compétition une pièce d'identité doit pouvoir être présentée par les joueurs sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui (arbitre, table de marque...).

De même, sur simple demande du directeur de jeu ou d'une personne déléguée par lui, chaque capitaine doit être en mesure de présenter le bordereau d'engagement de l'équipe remis à sa ligue en début de saison et les pièces d'identité des joueurs qui la composent pendant le tournoi.

8.2.4 RECOMPENSES

Les joueurs récompensés à la remise du trophée doivent être en tenue de compétition pour la cérémonie de remise des prix et du podium de chaque tournoi.

Les joueurs et équipes les mieux classés de chaque catégorie sont primés (voir informations financières de la saison en cours).

8.2.5 QUALIFICATIONS

En cas de qualification à la finale de la coupe de France par équipes, le capitaine d'équipe doit confirmer sa présence dans le délai imparti donné par le responsable sportif de la LBIF. Dans le cas contraire, la place qualificative sera donnée à l'équipe suivante sur la liste de qualification.

8.3 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

8.3.1 FORMULE DE JEU DE LA CDL INDIVIDUELLE

Les compétitions se jouent en élimination directe, en 3 manches gagnantes.

Le tableau est effectué avec un tirage au sort intégral.

8.3.2 FORMULE DE JEU DE LA CDL PAR EQUIPES

La CDL par équipes se joue en élimination directe, en 8 manches gagnantes.

Le tableau est effectué avec un tirage au sort intégral.

8.3.3 PLANNING THEORIQUE

Il est entendu que les horaires donnés ici sont définis pour des tableaux de compétition complets, dans le cas où la Coupe de la Ligue se déroule sur un week-end complet. Les horaires de convocations sont amenés à être modifiés en fonction du nombre d'inscrits. Seules les convocations officielles pour la compétition concernée fixent les horaires définitifs.

CDL INDIVIDUELLE

08h30 : 1^{er} tour
2^{ème} tour
1/16 de finale
1/8 de finale
1/4 de finale
1/2 finale
Finale
Remise des prix

Fin probable vers 22h30.

CDL EQUIPE

08h30 : 1^{er} tour
1/8 de finale
1/4 de finale
1/2 finale
16h30 : Finale et petite finale
18h00 : Remise des prix

Fin probable vers 18h30.

9. ANNEXES

9.1 ATTRIBUTIONS DES POINTS ET CLASSEMENTS

9.1.1 CLASSEMENTS

Dans toutes les catégories, les classements se font en additionnant la totalité des points obtenus ou pénalités reçues par le joueur ou l'équipe. Un classement par catégorie est établi.

9.1.2 CATEGORIES INDIVIDUELLES

Tour de jeu	Classement	Points
Finale	Vainqueur	200
	Finaliste	170
1/2 Finale	3 ^e et 4 ^e	140
1/4 de finale	5 ^e à 8 ^e	100
1/8 de finale	9 ^e à 16 ^e	80
1/16 de finale	17 ^e à 32 ^e	50
1/32 de finale	33 ^e à 48 ^e	20
	49 ^e à 64 ^e	10
Absence non excusée		-100

9.1.3 CATEGORIE EQUIPES

Pour la catégorie **équipes**, le barème de points référent est comme suit :

Équipes	
Victoire	5 points
Match nul	3 points
Défaite	1 point
Bonus offensif	1 point si victoire avec 11 points minimum
Bonus défensif	1 point si défaite avec 6 points minimum
Forfait adversaire	5 points / +5 au GA.

9.1.4 SANCTIONS

Pour toutes les catégories individuelles des tournois régionaux, le barème de points référent est comme suit :

Forfait excusé	FE	0
Forfait non excusé	FNE	-100

Pour toutes les catégories équipes des tournois régionaux et des tournois de district, le barème de points référent est comme suit :

FE	0 points
FNE	-10 points/match FNE

9.2 TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les joueurs participant aux compétitions organisées par la LBIF doivent revêtir une tenue vestimentaire conforme au code sportif national sous peine de sanctions.

Toutefois, certaines dérogations peuvent s'appliquer à ce point précis du règlement sous décision exclusive du Président de la commission régionale Blackball ou du juge arbitre.

10. CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de la Commission régionale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, le juge Arbitre, le directeur de jeu ou le représentant officiel de la CSR présent lors de cette compétition, pourront prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions seront à effet immédiat et feront l'objet de modifications dans le code sportif après une concertation avec le responsable sportif Blackball.

TOUS LES CAS NON-PRÉVUS AU PRÉSENT REGLEMENT SERONT EXAMINES ET TRANCHES PAR LE RESPONSABLE SPORTIF BLACKBALL DE LA LIGUE

Le code sportif peut être modifié à tout moment en fonction des décisions prises par le comité directeur de la LBIF, de la FFB ou par le responsable sportif Blackball.

Contact : csblack@lbif11.fr